

# Les propriétaires forestiers privés parlent aux propriétaires forestiers



Un peu seul face à un  
écosystème complexe

« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

# Seul face à un « écosystème » très complexe

- Une forêt c'est :
  - Des arbres, des paysages, de la biodiversité, des « services écosystémiques »...
  - Un propriétaire, public ou privé

Mais aussi (et surtout) :

- Une « forêt » de sigles, de codes, d'organismes, « d' envahisseurs » qui s'en préoccupent, la réglementent ou la convoitent :
  - ONF, CRPF, DDTM, DRAAF, DREAL, Conseils Régionaux et Départementaux, DFCI, SDIS, Pidaf, Coopérative, ASL, gestionnaires et experts, une filière professionnelle Forêt-Bois (Fibois), Exploitants Forestiers, Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), Communes Forestières (Cofor), Réserves (RNN) et parcs naturels (PNR), SRCE, PLU, SRB, PRFB, Natura 2000, Chartes Forestières de Territoires (CFT), Code Forestier, PEFC, Documents de Gestion Durable (DGD, PSG, CBPS, RTG...), SRGS, chasseurs, randonneurs, quads, ramasseurs de champignons...

# Un peu seul face à une forêt de codes, de règlements, de lois, de schémas, de sigles



- D'abord le **Code Forestier** : pour une gestion durable des forêts publiques et privées
- Puis le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS)
- Mais aussi :
  - Des **codes** : le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code du travail, le code rural, le code du commerce, le code civil, le code de la voirie... et bien d'autres codes encore
  - Des **lois** : loi d'orientation sur la forêt, loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, loi sur la transition énergétique, loi sur l'eau...
  - Des **arrêtés** préfectoraux et municipaux...
  - Des **plans** et des **schémas** (nationaux et régionaux) : le plan national forêt-bois (PNFB) et sa déclinaison régionale (PRFB), le schéma régional biomasse (SRB), le schéma régional de continuité écologique (SRCE), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie SRCAE)...
  - Des **zonages** de protection et des documents d'objectifs (PNR, RNN, Natura 2000, APB, RBI, ZNIEFF, Docob...)
  - Des centaines de **sigles** (EBC, OLD, TVB, PAT, GIEEF, ASL, Cofor, CFT, PSG...)

# Seul face à une multitude (d'amis), de faux amis, d'ennemis, de prédateurs...

- À l'amont d'une filière économique dont les intérêts sont souvent conflictuels :
  - Les **acheteurs de coupes** (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, bûcherons...)
  - Les industriels de la **première transformation** (scieurs, papetiers, énergéticiens...)
- Les « protecteurs » de la nature :
  - Les associations de défense de l'environnement
  - Les scientifiques et les espèces protégées
  - Les amateurs de loisirs en forêt (organisés ou individuels), y compris parfois les chasseurs
  - Les urbains du dimanche et les « écolos des villes »
- Les voisins et les élus (sensibles aux électeurs)
- Les services de l'État (impartiaux mais confrontés à des exigences parfois contradictoires)
- Le grand gibier (principalement les ongulés)

« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

# Heureusement quand même, pas si seul que ça

- D'abord un établissement public 100% au service de la forêt privée : le **CRPF PACA**, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Mais surtout un protecteur incontournable : **Les syndicats de Propriétaires Forestiers Privés** regroupés au sein de **Fransylva**, Fédération Nationale « Forestiers Privés de France »
- **Fransylva 83**, syndicat professionnel régi par la loi de 1884
- et le Code du Travail
  - le « **seul** » organisme qui **REPRÉSENTE TOUS** les propriétaires forestiers privés du département du Var
  - qui conseille, forme, défend et assure tous ses adhérents
- Deux revues spécialisées :
  - Forêts de France
  - Forêts Entreprise



# Fransylva est incontournable

- L'essentiel de la ressource disponible nouvelle qu'il faudra mobiliser en PACA est en forêt privée
- Fransylva est, à ce titre, l'organisme le plus crédible pour motiver et accompagner la majorité des propriétaires forestiers privés :
  - à réaliser et faire agréer des plans de gestion durable comprenant des coupes et des travaux sylvicoles
  - à les inciter à se regrouper (ASL, GIEEF...), entre eux et avec les coupes de proximité soumises au régime forestier (forêts publiques, ONF)
  - à leur expliquer les raisons de se faire aider pour gérer leur forêt et à sélectionner leur type de gestionnaire (Coopérative, ASL-GF, experts...)
  - à les conseiller sur les conditions techniques et économiques pour réaliser leurs coupes et vendre leurs bois
  - à élaborer et promouvoir des contrats de vente équilibrés qui les protègent
  - à les représenter auprès des partenaires de la filière et des autorités

**Tout propriétaire forestier privé devrait adhérer à Fransylva**

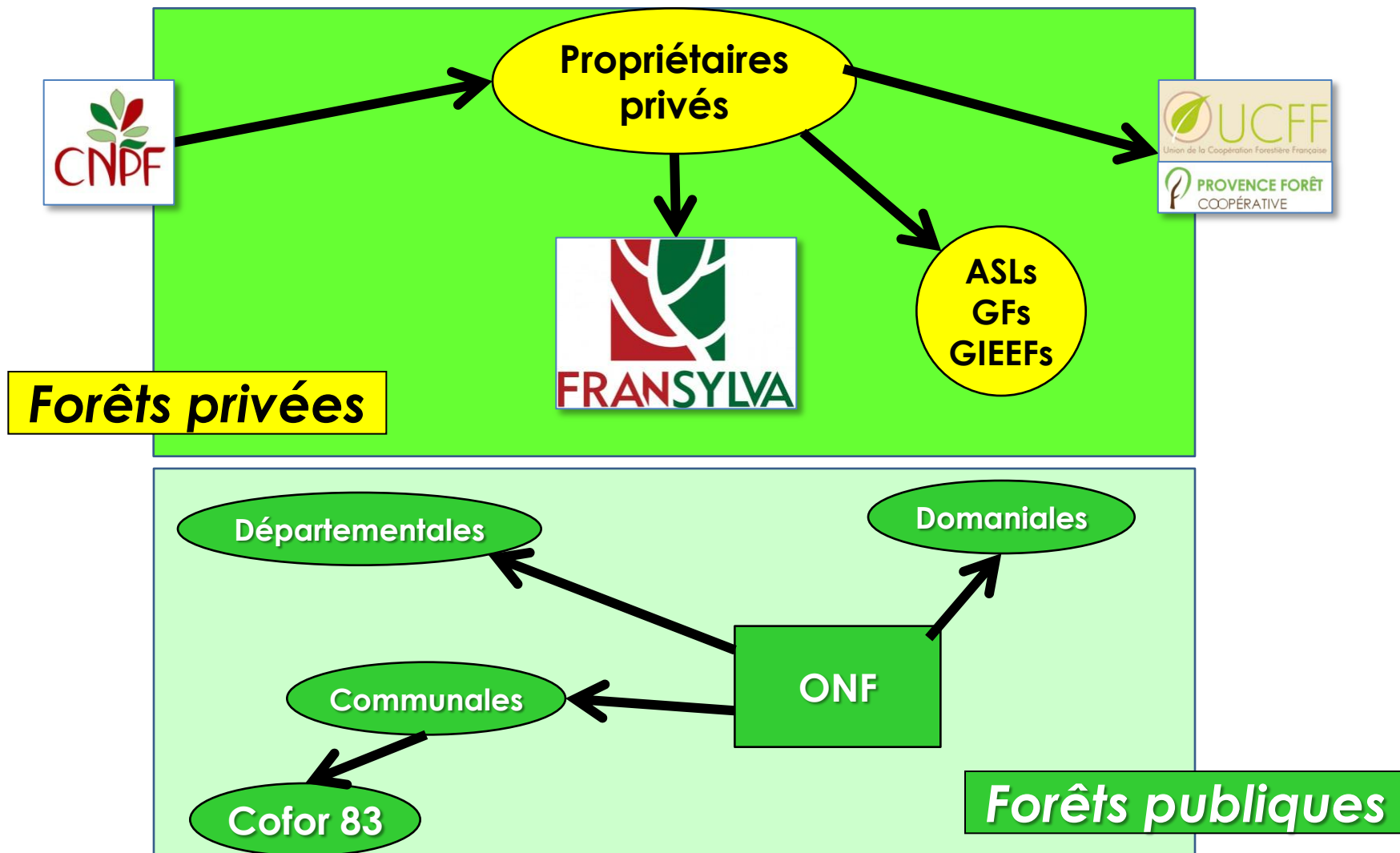
« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

# Toute forêt a un propriétaire (public ou privé)



- Le propriétaire est le 1<sup>er</sup> maillon de la gestion forestière.
- Il est le seul à décider de sa gestion (dans le respect des textes et notamment du Code Forestier).
- Il peut se faire aider :
  - L'**ONF** pour les forêts domaniales et communales,
  - Experts et gestionnaires forestiers, coopérative pour les forêts privées.
  - Le **CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière) est un établissement public pour conseiller et former les propriétaires privés et agréer leurs Documents de Gestion Durable

# Les organismes forestiers forêts publiques – forêts privées



« Les forêts privées sont gérées durablement »



# Les enjeux de l'amont forestier

- Forêt privée/Forêt publique : même combat, mais ni la même armée, ni les mêmes armes :
- **Forêts domaniales** : **un** propriétaire (État) et **un** gestionnaire, l'ONF (700 ingénieurs et techniciens)
- **Forêts communales** : **963** communes propriétaires, **des** associations COFOR départementales, **une** union régionale et **un** gestionnaire (l'ONF)
- **Forêts privées** : 2/3 de la surface forestière, soit 1 034 000 hectares, appartenant à **226 000** propriétaires privés
  - **2.500** adhèrent aux **4** syndicats départementaux représentés par **une** union régionale
  - Environ **4.000** adhèrent à la **Coopérative Provence Forêt**
  - Quelques **ASL**, quelques **GF**, moins d'**une dizaine d'experts et de gestionnaires professionnels** indépendants
  - Une **vingtaine** de techniciens et ingénieurs au **CRPF PACA**